

# DÉCLARATION DE TAXE D'APPRENTISSAGE

## Collecte 2016 sur salaires 2015

Arrêté Préfecture de Région PACA du 17/07/2015 portant habilitation pour la CCIR PACA à collecter en tant qu'OCTA interconsulaire régional



Chambre d'Agriculture  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



CCI PROVENCE  
ALPES CÔTE D'AZUR

### RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE

N° Identifiant   
 Clé WEB   
 NAF   
 SIRET   
 CODE CAB. COMPTABLE

Contact : .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....

Date de radiation ou cessation d'activité :

Nb d'apprentis en cours d'année  Nbre d'apprentis au 31/12/2015  Effectif annuel moyen 2015   
 (Tous établissements confondus)

### CALCULS

#### MASSE SALARIALE BRUTE 2015 (cf. DADSU base sociale rubrique S80.G62.00.002)

• Si vous avez employé un ou plusieurs apprenti(s) en cours d'année 2015  
 ET que votre masse salariale 2015 est inférieure à 104 941 €, vous êtes **EXONÉRÉ**  
 → PAS DE DÉCLARATION (attention : ces 2 conditions doivent être remplies)

MS  ,08 €

• Si vous adhérez à une Caisse de Congés Intempéries (Bâtiment, Transports), majorez la base DADSU de 11.5% -  Veuillez cocher cette case si vous avez majoré

• Attention : en cas de masse salariale intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. Veuillez-vous connecter sur [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

#### TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE

MS x 0.68 %

TB  ,08 €

#### CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (CSA)

Uniquement pour les entreprises dont l'effectif annuel moyen est supérieur ou égal à 250 salariés :  
 veuillez compléter la FICHE DE CALCUL ET DÉCLARATION DE LA CSA et reporter le résultat de votre calcul ci-contre.

Loi n°2014-891 du 8 août 2014 - Art.8 et Art.1609 quinovies du Code Général des Impôts  
 La CSA est affectée aux CFA et aux sections d'Apprentissage.

CSA +  ,08 €

OU  
 BONUS -  ,08 €

#### DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE STAGE DE FORMATION INITIALE

Plafonnées à 3% de la Taxe Brute - Calcul du plafond : TB x 3% = \_\_\_\_\_ € (pas de centimes) - Joindre obligatoirement les copies des conventions de stage

**A** niveaux III - IV et V  
(CAP/BP/BAC/BAC +2)  
25 €/j ouvré  
..... j x 25 € = .....€

**B** niveaux I et II  
(licence/master et supérieur)  
36 €/j ouvré  
..... j x 36 € = .....€

Si le total est supérieur au plafond,  
 déduire uniquement le plafond  
 = **D** -  ,08 €

#### DONS EN NATURE

Joindre obligatoirement l'attestation pédagogique, le reçu et le justificatif comptable

**A**  + **B**

= **N** -  ,08 €

#### MONTANT À PAYER

TB + CSA - BONUS - D - N =

**M**  ,08 €

À défaut de paiement avant le 1<sup>er</sup> mars 2016, le montant dû sera à régler au Trésor Public, majoré de 100 % (Code Général des Impôts Art. 1599 ter I et 1609 quinovies)

MODE DE PAIEMENT :  Chèque n°  Banque  à l'ordre de la CCIR PACA  
 Virement au Crédit Mutuel IBAN : FR76 1027 8079 8500 0210 9980 460 BIC : CMCIFR2A  
 Préciser votre n° SIRET et votre raison sociale dans le libellé du virement SVP  
 Prélèvement SEPA (nous consulter)

**DATE LIMITE DE VERSEMENT 29/02/2016**

**SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE**  
**OCTA RÉGIONAL INTER CONSULAIRE PACA**  
**BP 20660 - 84032 AVIGNON CEDEX 3**

Sylvie RICARD - Tél.: 04 90 14 10 23 - FAX : 04 90 13 86 58 - e-mail : [taxeapprentissage@vaucluse.cci.fr](mailto:taxeapprentissage@vaucluse.cci.fr)

Déclarez votre taxe en ligne : [www.vaucluse.cci.fr](http://www.vaucluse.cci.fr)

ADRESSE DE  
 RETOUR

Calcul de la répartition (FACULTATIF)		FRA 51 % DE TB	QUOTA 26 % DE TB	HORS QUOTA (HQ) = 23 % TB	
				Catégorie A (65 % de HQ)	Catégorie B (35 % de HQ)
Métropole hors Alsace Moselle	Montant				
	Déduction	TRESOR PUBLIC	- Coûts formations apprentis	- frais de stage / don en nature	- frais de stage / don en nature
	Disponible		=	=	=

## POUR VOS APPRENTIS SOUS CONTRAT AU 31/12/2015 : QUOTA OBLIGATOIRE

Code du Travail Art. L6241-4

Veuillez remplir ou compléter ce tableau et joindre **obligatoirement** la copie du/des  
contrat(s) d'apprentissage en cours au 31/12/2015 - sauf apprenti(s) pré-imprimé(s)

Zone réservée	NOUS PROCÉDERONS SYSTEMATIQUÉMENT AU REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU(X) CFA DE VOTRE/VOS APPRENTI(S)				
	Nom du Centre de Formation d'Apprentis et adresse complète	Nom et Prénom de l'apprenti	Diplôme préparé	Contrat d'Apprentissage	
				Date de début	Date de fin

## REVERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Veuillez remplir le tableau ci-après le plus clairement possible et nous indiquer les coordonnées précises du/des établissement(s)  
que vous souhaitez financer par le biais de votre taxe d'apprentissage

Zone réservée	Nom de l'établissement d'enseignement et adresse complète	QUOTA	HORS QUOTA A ET B ne sont pas cumulables	
			CAT. A niveaux III, IV et V (CAP à BAC +2 inclus)	CAT. B niveaux I et II (BAC +3 et supérieur)

Pièces jointes à la déclaration :

- Copie du/des contrat(s) d'apprentissage en cours au 31/12/2015
- Copie de la/des convention(s) de stage
- Justificatifs des dons en nature
- Fiche de calcul et de déclaration de la

**Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage**  
(pour les entreprises de 250 salariés et +)

Date, signature et cachet de l'entreprise  
ou du cabinet comptable :